

**HABITAT**

-  Réserve pour programme de logements art L151-14
-  Secteur de mixité sociale art L151-15
-  Taille minimale de logement art L151-14

En cas de superposition d'une réserve pour programme de logements et d'un secteur de mixité sociale ce sont les règles de l'article L151-14 qui s'appliquent.

 Commune
  Arrondissement

PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
& DE L'HABITAT

# PLU-H

DECLINAISON  
COMMUNE

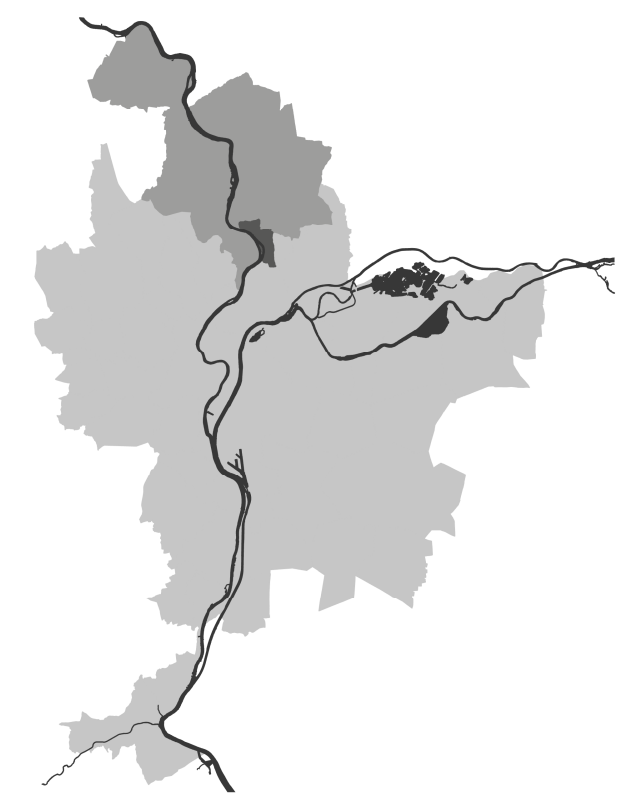
REVISION N°2  
APPROBATION - 2019

## FONTAINES-SUR-SAONE

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.5 - Habitat

Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune  
OFFI\_GDL\_R2\_HABITAT\_OFFICIEL\_FONTAINES\_S\_SAONE\_72135819